

# Financièrement indépendant après un accident?

## Etes-vous sûr?

Les suites d'un accident peuvent avoir d'affreuses conséquences. En qualité de médecin vous risquez, en cas de perte d'un index, de ne plus pouvoir exercer votre activité ou d'une manière très restreinte. Après des assurances sociales vous êtes considéré comme capable d'exercer une activité et vous ne bénéficiez – et ceci qu'éventuellement – que d'une prestation sociale réduite.

L'assurance accidents individuelle FMH Insurance Services a été développée pour de telles situations. Pour une prime annuelle de 395 CHF, vous recevez lors d'un grave accident une prestation en capital jusqu'à 1 050 000 CHF. Nous vous envoyons volontiers de plus amples renseignements à ce sujet.



- Je veux être financièrement indépendant. Envoyez-moi des informations sur l'assurance accidents individuelle.
- Je désire être conseillé. Téléphonnez-moi.
- Je suis intéressé par un conseil global sur la prévoyance et/ou une planification financière.

Prénom/Nom \_\_\_\_\_  
 Adresse \_\_\_\_\_  
 NPA/Lieu \_\_\_\_\_  
 Date de naissance \_\_\_\_\_  
 Téléphone privé/cabinet \_\_\_\_\_  
 Atteignable le plus facilement \_\_\_\_\_  
 Adresse e-mail \_\_\_\_\_



Roth Gyga & Partner AG ■ Service de coordination  
 Moosstrasse 2 ■ 3073 Gümligen  
 Téléphone 031 959 50 00 ■ Fax 031 959 50 10  
 mail@fmhinsurance.ch ■ www.fmhinsurance.ch

Talon réponse: Prière d'envoyer ou de faxer au 031 959 50 10